



DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'usage conditionnel relativement à l'usage « bureau », en secteur industriel, à l'intérieur du bâtiment portant les numéros civiques 8566-8580, avenue de l'Esplanade et 200, rue Bellarmin.

La demande vise l'autorisation de l'usage conditionnel « bureau » sur une superficie maximale de 12 000 m² dans l'immeuble visé.

En vertu de l'article 31 du Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement (RCA18-14001), des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, celles-ci pouvant porter notamment sur la compatibilité de l'usage avec l'environnement immédiat, la gestion du stationnement et l'affichage extérieur.

Toute demande d'information peut être acheminée au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage, aux heures habituelles d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **4 décembre 2018, à 19h**, à la Maison du citoyen située au 7501, rue François-Perrault à Montréal.

Fait à Montréal le 15 novembre 2018

La secrétaire d'arrondissement
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.